

COMMUNE DE BOISSIERES

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 30 MARS 2023 à 20 heures 30

Présents : Willy PARNAUDEAU, Bernadette AMAT, Jean-François VALLAT, Guy AVEZOU, Térésa ALVES, Nicolas MOULIN, Sabine VERDIER, Christelle LAGARDE, Hubert GUENEBEAUD, Jean-Jacques AMAT

Absent avec Pouvoir : Karine LE BIHAN

Absent.....

Secrétaire de séance : Bernadette AMAT

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 23/02/2023

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance du 23/02/2023. Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal de la séance du 23/02/2023 est adopté à l'unanimité.

2. Fiscalité locale 2023 – Vote des taux d'imposition

M. le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2023, il convient de déterminer les taux des taxes locales à appliquer.

Rappel des taux votés en 2022 :

- Foncier bâti = 46.15 %
- Foncier non-bâti = 236.80 %

Rappel des taux appliqués en 2022 : **Taxe habitation : 12,09%**

M. le Maire indique que du fait de mesures nationales, les bases locatives augmentent de 7,5% en 2023, il propose de reconduire les mêmes taux qu'en 2022 soit :

- Foncier bâti = 46.15 %
- Foncier non-bâti = 236.80 %
- Taxe habitation : 12,09%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de voter les taux d'imposition pour l'année 2023 de la façon suivante :**

Taxe foncière (bâti) : 46,15 %

Taxe foncière (non bâti) : 236,80 %

Taxe habitation : 12,09%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- **de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

3. Attribution des subventions 2023 aux associations et autres organismes

M. le Maire propose de voter le montant total dans le Budget Primitif 2023 et de voir lors d'une autre séance la répartition aux associations et leur montant. Soit 1 610€ à répartir comme pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer 1610 € de subventions aux associations.

4. Approbation du Budget Primitif 2023

Mme LE BIHAN rejoint la séance

M. le Maire distribue à chaque conseillers la présentation générale du budget primitif 2023.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

0 PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2023											
DEPENSES					RECETTES						
CHAPITRES/COMPTES	Libellé	PROPO 2022	CA 2022	PROPO 2023	CHAPITRES/COMPTES	Libellé	PROPO 2022	CA 2022	PROPO 2023		
SECTION FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS REELLES	002	DEFICITS ANTERIEURS REPORTEES			002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	89 833,13	89 833,13	97 035,57	
		22	DEPENSES IMPREVUES	1 500,00	0,00	13	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	1 443,55	0,00	
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	103 605,05	92 241,87	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	16 250,00	16 445,65	0,00	
		60-61-62 et 1 partie 63	(11213€ cantine 2022) ; (14947€ toiture église except 2022)			73	IMPOTS ET TAXES	170 000,00	198 008,87	172 000,00	
		012	CHARGES DE PERSONNEL	69 000,00	65 360,96	74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	63 677,00	76 406,67	68 000,00	
		2eme partie 63 et 64				75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00	7 468,26	5 000,00	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 700,00	63 883,54	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	1,88	0,00	
		66	CHARGES FINANCIERES	3 474,22	2 645,83	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	681,14	0,00	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			78	PROVISION POUR RISQUE (Mairie de Nuzéjols et autres)	5 000,00	0,00	5 000,00	
		68	PROVISION POUR RISQUE (Mairie de Nuzéjols et autres)	5 000,00							
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS Attribution de compensation - CA Grand Cahors	45 000,00	41 782,16	44 000,00					
		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 476,00	4 476,00	427,39	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00	500,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	61 004,86	0,00	58 572,81		(dont travaux en regie)			
			TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	357 760,13	270 390,36	347 035,57		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	357 760,13	390 789,15	347 035,57
		SECTION INVESTISSEMENT	OP. REELLES	001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	25 816,82	25 816,82	0,00	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	
114	RENOVATION SALLE DES FETES				RAR 2023	3 329,08	3 329,08	114	DETR + DEPARTEMENT + REGION		RAR 2023
117	ETUDE ESPACE PUBLICS ET BATIMENTS COMMUNAUX				5 000,00	0,00			25 945,00	25 945,00	
118	REHABILITATION ANCIENNE MAISON CANIAC			1 000,00	0,00	0,00					
119	DECORATIONS DE NOEL				80,58	1 000,00					
120	TOITURE EGLISE				0,00	0,00					
121	MAM				51 420,34	51 420,34	121	MAM : DETR + DEPARTEMENT		9 698,00	27 000,00
125	ADRESSAGE			12 000,00	14 000,00	14 000,00					
126	AMENAGEMENT BATIMENT ECOLE			5 000,00	3 000,00	24 000,00					
127	RESTAURATION LAVOIRS MAZOURELLES et PECHIBRE				0,00	500,00	127	FAST LAVOIRS MAZOURELLES et PECHIBRE			1 390,00
130	REHABILITATION LOGEMENT ANCIENNE ECOLE				5 000,00	5 000,00	125	DETR ADRESSAGE		5 104,00	5 104,00
131	RENOVATION LOGEMENT PRESBYTERE				9 000,00	65 000,00	131	DETR + FAST +REGION RENOVATION LOGEMENT PRESBYTERE		0,00	52 000,00
NOUVEAU 132	AMENAGEMENT TRAVERSEE BOURG					21 000,00					
NOUVEAU 133	MODERNISATION ECLAIRAGE BOURG					10 212,98					
NOUVEAU 134	COMPTEUR PRE COMMUNAL					4 000,00					
37	ECLAIRAGE COMMUNAL				11 000,00	8 000,00					
82	PANNEAUX SIGNALISATION			750,00	750,00	750,00					
92	MATERIEL ENTRETIEN	3 000,00	2 440,40	2 500,00	10	1068 (affectation de resultats besoin de financement)			23 363,22		
ONA	TERRAIN NU agrandissement cimetiere	5 000,00	1 000,00	4 000,00		factva/taxe aménagement			13 000,00		
16	EMPRUNT ET CAUTION (caution 1080)	26 140,86		35 080,00	16	CAUTION			1 080,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en regie)	8 000,00		0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)			427,39		
					021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			58 572,81		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		106 020,40	249 792,40		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		40 747,00	249 792,40		
TOTAL DEPENSES BUDGET 2022				596 827,97	TOTAL RECETTES BUDGET 2022				596 827,97		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	347 035.57 €	347 035.57 €
Section d'investissement	249 792.40 €	249 792.40 €
TOTAL	596 827.97 €	596 827.97 €

- autorise M. le Maire à signer tous les documents qui découlent de la présente décision.

5. Application de la fongibilité des crédits

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la commune de Boissières a adopté par la délibération n°2022-38 du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune.

Vu l'article L. 5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Questions et informations diverses

- Chasse à Boissières

Hervé Sabrou est venu présenter l'Association de Chasse de Boissières. Celle-ci est composée de 21 adhérents.

Elle vise trois actions principales :

- la réintroduction du petit gibier
- les cultures spéciales pour favoriser la biodiversité
- la surveillance des prédateurs et la régulation des chevreuils

L'association demande un local de chasse pour permettre de se retrouver.

- Proposition de colis alimentaires aux plus démunis

Lors du conseil communautaire du 1er mars 2022 à Cahors, un représentant de la Banque Alimentaire du Lot est intervenu pour proposer de venir en aide aux personnes les plus démunies de la commune en livrant tous les mois des colis alimentaires de 13 kg à 15 kg de denrées non périssables (pain de mie, pâtes, riz, café, céréales, conserves diverses, etc....)

Le Conseil municipal aimerait disposer de renseignements supplémentaires concernant les critères d'éligibilité à ces colis alimentaires et les modalités d'organisation prévues.

- Composteurs offerts par le Grand Cahors

Lors de la Conférence des Maires du Grand Cahors le 6 mars 2023, il a été décidé que le Grand Cahors suscite l'équipement des ménages en composteurs, individuels et collectifs, en offrant un composteur sous réserve qu'ils participent à une opération de sensibilisation au compostage. L'objectif est de promouvoir le compostage et de réduire les tonnages de déchets enfouis.

Ainsi, sous le même format que l'opération "1 jardin, 1 composteur" initiée par le SYDED depuis 2017, les référents environnement de chaque commune sont sollicités pour sensibiliser les habitants.

Le Grand Cahors fournira à chaque mairie un lot d'affiches et de bons de commande sur le compostage.

Un article dans le prochain magazine « Grand Mag » d'avril 2023 relatera également cette information.

Le Conseil municipal estime qu'il faudrait accompagner le flyer fourni par le Grand Cahors d'une explication supplémentaire, sur l'utilité de composter et l'intérêt pour chacun à réduire sa production de déchets. Il souhaite aussi connaître la date de fin de l'opération avant de communiquer ces informations aux habitants.

- Retour Conférence Chantale Chabaud

Environ 120 personnes étaient présentes lors de la conférence de Chantale Chabaud sur les fusillés de Boissières. Le public était captivé et très attentif. La présentation était très bien documentée et a fait honneur au travail de Michel et Chantale.

- Adressage

La phase de proposition de noms de voies par la commission est dorénavant terminée. Le projet de plan de nommage issu des travaux de la commission est présenté pour information aux conseillers : le Conseil municipal sera appelé à se prononcer à la toute fin de la procédure, après la phase de terrain qui commencera en mai et qui consistera à numéroter les bâtis et déceler d'éventuelles anomalies : le SDAIL assistera la commune dans cette tâche.

- Ecole Chaillot - briqueterie

L'école de Chaillot restituera son travail sur la Briqueterie de Boissières cet été dans l'enceinte de la cathédrale de Cahors.

- Lot of Saveurs

La manifestation Lot of Saveurs aura lieu le 18 juillet sur le site de la Briqueterie.

- CinéLot

La date proposée pour le CinéLot est le 26 juillet, le film choisi est « le loup et le lion ».

Séance levée à 23h00.